

**Déclaration de la CGT Éduc’action à la CAPN**

**du 28 septembre 2016**

**concernant le mouvement de WALLIS et FUTUNA**

Comme tous les ans, mais plus particulièrement cette année, c’est dans un contexte social difficile que s’est déroulée la rentrée scolaire. Après des mois de grèves et de manifestations, après treize journées de mobilisation, la loi travail promulguée pendant l’été, est massivement contestée par une majorité d’organisations syndicales, d’organisations de jeunesse, et par l’opinion publique. Le déni de démocratie avec le recours à l’article 49.3, les tentatives d’interdiction du droit de manifester et la répression antisyndicale n’ont pas infléchi le rejet de cette loi.

Dans l’Éducation nationale, la rentrée voit la mise en place de la réforme du collège, elle aussi toujours contestée par une majorité d’organisations syndicales, une réforme faite à moyens constants et qui va accentuer les inégalités sociales.

Dans la Fonction publique, la « revalorisation » salariale de 0.6% de cet été à laquelle s’ajouteront encore 0.6% en février, même couplée à la refonte de la grille indiciaire ne permettra évidemment pas de composer de manière digne les attaques sur le pouvoir d’achat dont sont victimes les fonctionnaires depuis le gel de la valeur du point d’indice en 2010 ! D’autant plus que dans le même temps les cotisations retraite continuent d’augmenter.

A titre d’exemple, en mars 2017, un enseignant (certifié, PLP…) au septième échelon de la classe normale, ne percevra même pas une rémunération mensuelle nette de 2000 € (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement éventuels). Le gain réel net est de moins de 3% d’augmentation, au regard de la rémunération nette perçue en 2016. Pour mémoire, la perte de pouvoir d'achat, depuis le 1er janvier 2000, du point d’indice majoré sur l'indice des prix est de près de 14 % !

La CGT EDUC’ACTION continue, donc, de revendiquer le versement immédiat à tous les personnels de 400 €, soit l’équivalent de 90 points d’indice, pour compenser en partie la perte de pouvoir d’achat, ainsi qu’une refonte réelle de la grille indiciaire.

Concernant Wallis et Futuna, nous regrettons que les postes au mouvement,ou susceptibles de l’être, ne soient pas déclarés vacantsau moment de la publication de la note de service. La CGT ÉDUC’ACTION, dans le cadre d’un dialogue social constructif et de qualité, demande, à Wallis et Futuna comme ailleurs, davantage de transparence dans ce domaine.

Cette année, nous constatons la forte diminution des possibilités de muter à Wallis et l’absence de postes sur Futuna. Quelle en est la raison ? Pour les disciplines tertiaires, est-ce l’absence de postes qui explique que l’étiquetage P8011 et P8012 perdure ?

**Enfin, nous souhaitons profiter de la tenue de cette CAPN pour, une fois de plus, attirer votre attention sur la situation de Mayotte.**

**Lors de cette rentrée scolaire, le taux d’agents contractuels a dépassé les 42% dans le second degré. Au total, ce sont plus de 1600 enseignants non titulaires qui sont employés par le vice-rectorat. Le gouvernement s’est engagé à plusieurs reprises à prendre des mesures concrètes d’attractivité afin de pourvoir les postes par des agents titulaires. Or, à ce jour, la seule mesure effective annoncée est le versement d’une prime d’installation de 5 mois indiciaires à certains agents contractuels, ce qui interroge sur la politique réellement menée par le gouvernement. C’est pourquoi l’intersyndicale de Mayotte (CGT-FSU-FO-Solidaires-FAEN-CFDT) a déposé un préavis de grève pour les journées du 28, 29 et 30 septembre. La CGT EDUC’ACTION dénonce cette politique de recours massif à des personnels non-titulaires et soutient le mouvement de grève des personnels de Mayotte.**